

s'appliquant à cette somme ont été limitées à 6 p. cent en 1983-1984 et à 5 p. cent en 1984-1985.

### *(II) Recherche*

Le financement et les moyens d'existence de la recherche universitaire au Canada sont largement tributaires des fonds publics. Le gouvernement fédéral a créé trois conseils subventionnaires qui se partagent l'ensemble des différentes disciplines d'enseignement : le Conseil de recherches médicales du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Pour l'année de fonctionnement 1984-1985, le budget global de ces trois organismes s'élève approximativement à 495 millions de dollars.

Le soutien à la recherche universitaire apporté par les gouvernements provinciaux s'est accru au cours des dernières années. De plus, les universités bénéficient de l'aide financière de fondations, d'entreprises et d'autres donateurs privés, ce qui leur permet d'entreprendre de nombreuses recherches à contrat.

### *(III) Aide en faveur des étudiants*

La Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, adoptée en 1964, régit l'aide financière que le gouvernement fédéral verse aux étudiants qui ont besoin de soutien pour poursuivre des études à plein temps au niveau postsecondaire. En vertu du Programme de prêts aux étudiants, administré conjointement avec le régime d'aide provinciale dans neuf provinces, le gouvernement fédéral garantit les prêts consentis aux étudiants par les banques à charte et d'autres prêteurs désignés, sur la foi de certificats d'admissibilité (documents autorisant les prêts) délivrés par les provinces participant au programme.

L'aide versée dans le cadre du Programme de prêts aux étudiants est réservée aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus. Au cours de l'année 1982-1983, au-delà de 184 000 étudiants ont reçu une aide dans le cadre de ce programme, et le montant des prêts consentis cette année-là s'élevait à 308 millions de dollars.

### *(IV) Aspects internationaux*

Désireux d'élargir le rôle des universités canadiennes dans le domaine des projets de développement international à l'étranger, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) ont financé la création en 1977 du